

HISTOIRE

Heusy, par J. MARCHOT et G. GLESSNER. Verviers, Nicolet, 1905. In-8° (22 x 14), 110 p. et 9 grav. hors texte. Prix : fr. 1,50.

Les auteurs de ce livre ont écrit comme sous-titre : *Quelques notes historiques et biographiques*, et c'est bien cela que l'on trouve dans leur publication. Comme ils le disent dans leur avant-propos, ils ont voulu « compiler dans un volume une série de documents, notes, faits qui dans l'avenir, pourront être utiles à l'un ou l'autre de nos concitoyens ». Ils ont puisé leurs renseignements dans les archives communales de Heusy et de Stembert, ainsi que dans la mémoire et les récits de vieux habitants de leur commune.

Un premier chapitre, bien présenté, est consacré à l'histoire de l'érection de Heusy en commune en 1837 : suivent des indications sur son organisation intérieure, sur les différents quartiers⁽¹⁾ et les rues, les bourgmestres, échevins et fonctionnaires communaux, l'éclairage, les fontaines, la distribution d'eau, l'instruction publique, l'église et le cimetière, dont on nous donne même la liste des tombes⁽²⁾, etc. Un chapitre spécial est consacré à quelques célébrités nées à Heusy, Pirard de la Val, Colar Kaisin, le fameux abbé du Val-Pirau, J. L. Bonjean, ainsi que deux jeunes artistes de très grand mérite, dont l'un est mort bien jeune malheureusement, le musicien Guillaume Lekeu (en 1894), et le peintre Servais Detilleux.

Vient ensuite une longue nomenclature des sociétés de chant, dramatiques et d'agrément qui ont existé ou existent encore à Heusy, et enfin une note humoristique sur la garde civique. Le livre se termine par une série d'annexes relatives à la vente de biens communaux pour la construction et l'entretien de la chapelle au XVIII^e siècle, un règlement de police des cabarets de 1839, un autre relatif aux étrangers (1843) et un troisième sur les patrouilles de 1847.

La bibliographie des auteurs est nulle : ils semblent même ne pas connaître l'excellente petite étude de M. A. Fassin, qui parut en 1890 à Verviers, et dont *Wallonia* a publié un compte-rendu au point de vue folklorique dans son t. I, p. 175.

DD. Brouwers.

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. — Nouvelle série, tome IX.

1. (P. 1 à 280.) Dr F. DESMONS. *Etudes historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de 1667.* — Comme le titre l'indique, ce travail inaugure une série d'études

(1) La liste des noms de lieux-dits est bien brève, et pourtant les auteurs auraient pu l'augmenter considérablement et rendre service à la science toponymique.

(2) Pourquoi ne pas parler des fêtes ? N'y a-t-il pas eu à Heusy des coutumes intéressantes qui méritaient d'être sauvées de l'oubli ?

sur l'histoire de Tournai pendant le règne de Louis XIV. Ce premier chapitre fait bien augurer de la suite de l'ouvrage.

L'auteur n'a négligé aucune source, et il a travaillé sur des documents de première main ; on ne peut guère lui reprocher qu'une certaine longueur dans l'exposé par suite de l'accumulation excessive des détails et de l'abus des citations. Ce travail est partagé en quatre chapitres : le premier expose les origines de la guerre et la situation désastreuse dans laquelle se trouvait Tournai au point de vue militaire. Le second raconte les incidents du siège, la résistance plutôt molle opposée aux Français par les habitants de la ville et le gouverneur. Le troisième chapitre est une digression assez inattendue dans laquelle l'auteur apporte maints détails inédits sur une réforme politique portant sur la réduction ou « retranchement » du magistrat tournaisien. Le dernier chapitre s'arrête aux derniers incidents de la guerre et à la paix d'Aix-la-Chapelle.

Cette étude est illustrée de cinq planches reproduisant le plan des fortifications, des gravures et médailles relatives au siège et le fac-simile du dernier folio de la capitulation de la ville.

2. (P. 281 à 404.) LEO VERRIEST. *Les registres de justice dits registres de la loi.* — M. VERRIEST s'est déjà souvent signalé à l'attention des érudits par des publications d'anciens textes extraits des archives tournaisiennes. Il nous donne, dans ce travail, la reproduction des trois plus anciens registres de la loi, respectivement datés de 1275, 1279 et 1280, où l'historien, l'économiste, le juriste, le folkloriste, le philologue et le généalogiste trouveront une ample moisson de documents. Chaque registre, en effet, donne la composition du magistrat, le nom des personnes admises dans la bourgeoisie de la ville, la liste des individus condamnés pendant l'année pour infractions aux règlements communaux ou délits de toutes espèces. Les peines prononcées étaient des amendes de 20, 40, 50, 100, 200 sous, 60 livres ou 100 marcs, le bannissement pour 1, 3 ou 7 ans, ou l'exil perpétuel ; quelquefois les motifs du jugement sont indiqués. Enfin, le registre se termine par un recueil des ordonnances portées pendant l'année au sujet de la réglementation du travail, de la vente des denrées alimentaires, de mesures de police, etc...

3. (P. 405 à 434.) Comte P. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE. *Généalogie de la famille Tiebegot.* — C'est le tableau généalogique, depuis 1200 jusque 1516, d'une famille qui fit partie de la haute bourgeoisie tournaisienne pendant ces trois siècles.

4. (P. 435 à 465.) Baron DU SART DE BOULAND. *Quelques ex-libris Tournaisiens.* — Les ex-libris ayant une véritable valeur artistique sont assez rares à Tournai, comme dans tout le reste de la Belgique d'ailleurs. Mais c'est pour cette ville d'autant plus étonnant qu'elle a toujours été un centre artistique très actif et opulent, et qu'elle eut des graveurs renommés comme les Delcourt. L'auteur donne le catalogue des ex-libris adoptés par certaines communautés ou certains personnages du pays pendant les XVIII^e et XIX^e siècles. Quatre planches de fac-simile d'ex-libris tournaisiens illustrent ce travail.

Em. Fairon.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. VI^e série, t. VII 55^e volume.

Les remarquables travaux publiés dans ce volume ne rentrant pas dans le cadre de *Wallonia*, nous regrettons de devoir nous borner à les signaler à l'attention de nos lecteurs.

1. Pages 1 à 88. *Analyse coordonnée des travaux relatifs à l'anatomie des teguments séminaux*, par Hyac. LONAT. Suite et fin.

2. (P. 89 à 106.) *Mons, 1830-1905*, par Jules DECLÈVE. Quelques souvenirs des transformations subies par le chef-lieu du Hainaut au cours des soixante quinze dernières années.

3. (P. 107 à 336.) *Observations météorologiques faites à Mons en 1905*, par A. BRACKE.

4. (P. 337 à 362.) *Notre point de vue et celui des autres dans nos relations avec l'Étranger*, par Emile JOTTRAND.

Le volume contient en outre les renseignements d'usage sur la Société, qui est très florissante.

A. Carlot.

ooo

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. Tome XXVIII, 1906.

SOMMAIRE. — Tableau des Membres de la Société et annexe : p. 7 à 25. Rapport annuel et Assemblées générales : p. 29 à 35. *Le Palais royal de Mariemont*, par O. H. : p. 39 à 51. *La charte de Fontaine-l'Évêque* : p. 57 à 70. *Notes sur le prieuré de Saint-Nicolas d'Oignies*, par Louis DARRAS : p. 73 à 123. *Etat et spécification de la Terre et ancienne Baronie de Monceau et de ses dépendances*, par D. DETRY-HENRICOT, et annexes : p. 127 à 169. *Le besoin ou Description du village de Sivry érigé en 1608 (avec une vue de l'époque)*, par Alphonse GOSSEY : p. 174 à 301. Conférence sur le Grand Œuvre, par Aug. LEMOINE : p. 303 à 318.

Faits divers

Publications nouvelles. — L'Association des auteurs wallons, qui compte dans son sein la presque totalité des écrivains de la vieille langue, vient de lancer sous le titre de *Revue wallonne* un excellent périodique, qui manquait et qui vient à son heure. Il est assez singulier que l'on ait attendu si longtemps un organe particulier de la littérature patoise. Nous nous souvenons d'avoir fait nous-même un essai dans ce genre : le *Bulletin wallon*, organe de la Fédération wallonne, devait être cette revue destinée à porter devant le grand public la connaissance réelle d'un mouvement littéraire dont certaines gazettes wallonnes, hâtivement faites, n'étaient trop souvent qu'un pâle reflet. Le *Bulletin wallon* n'eut que

deux numéros, les intéressés n'en voyant point l'utilité ; si la publication a été reprise (trimestriellement) depuis lors, c'est à titre d'organe privé de la puissante Fédération sous l'égide et pour le service de laquelle nous l'avions du reste nous-même créée. La *Revue wallonne* — qu'il ne faudra pas confondre plus tard avec un périodique de même nom qui parut chez l'éditeur Bénard, en 1893-94, et qui avait un caractère différent — la *Revue wallonne* est fondée sur l'initiative et sous la direction de notre excellent collaborateur M. Jean ROGER. Elle est strictement consacrée au mouvement littéraire patois. Elle publie des études historiques ou d'actualité et des analyses bibliographiques, encadrant un choix scrupuleux d'œuvres wallonnes anciennes et nouvelles. Les premiers numéros qui ont paru sont excellemment composés, et font bien augurer de la vitalité et de la tenue de ce nouvel organe (1).

Sous le titre *le Sillon*, bientôt changé en celui de *la Jeune Wallonie*, quelques écrivains français du Pays de Charleroi, centre géographique de la « France belge », ont lancé une petite revue qui prétend à reprendre les traditions de la *Wallonie*, de *Floréal* et de *l'Art wallon*. Unir dans un même effort et dans le même sentiment notre jeune mouvement littéraire français, tel est le but. La juvénile ardeur de M. Arille CARLIER conduit la petite phalange avec un talent et une conviction qui lui ont déjà valu l'appui effectif de quelques « anciens », MM. Jules DESTREE, Paulin BROGNEAUX, Jules SOTTIAUX sont venus voisiner avec les premiers et juvéniles collaborateurs de la *Jeune Wallonie*, et dès le second n^o, la petite revue est en progrès marqués. Nous applaudissons de tout cœur aux efforts de la *Jeune Wallonie*, et souhaitons qu'elle prenne rapidement le rang qu'elle ambitionne (2).

Deux de nos sociétés scientifiques viennent de se décider l'une et l'autre à suivre l'exemple de la « Société d'art et d'histoire » de Liège, qui, depuis cinq ans, publie un bulletin mensuel sous le titre de *Leodium*. La « Société verviétoise d'archéologie et d'histoire » et l'« Institut archéologique liégeois » ont fondé de petits périodiques destinés à tenir leurs membres au courant de la vie sociale interne. Jusqu'alors, les publications de ces sociétés, comme celles des associations similaires, se bornaient à un ou plusieurs volumes contenant les importants travaux dont *Wallonia* rend compte avec régularité. A côté de ces tomes imposants, voici désormais des suites périodiques de notes, documents, résumés de conférences, comptes-rendus de débats scientifiques, etc. Les spécialistes y auront beaucoup à glaner, d'autant plus qu'il s'y ajoute naturellement de petits articles et communications originales que leur peu d'étendue n'aurait pas permis d'insérer dans des recueils de Mémoires. Qui sait, dès lors, si, petit à petit,

(1) La *Revue wallonne*, publiée par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. Paraît sur 20 pages le 1^{er} de chaque mois, format 23 x 15. Abonnement : 3 francs l'an. Un n^o 0.25. Bureaux : 228, rue Mandeville, Liège.

(2) La *Jeune Wallonie*, revue mensuelle d'Art et de Lettres. Paraît sur 16 pages chaque mois, format 21 x 13. Abonnement : 3 francs; en 1906 : 2 francs. Un n^o 0.25. Direction : Arille CARLIER, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.

des organes périodiques de l'espèce ne sont pas destinés à prendre une place prépondérante dans les publications ordinaires des sociétés? Le besoin de communications fréquentes, de lectures multipliées, se fait sentir de plus en plus dans tous les domaines de l'activité. Les gazettes donnent au public des habitudes qui se répandent même chez les « liseurs » sérieux. Un gros volume fait peur; une revue se lit couramment. Et celles dont nous parlons ici ont acquis immédiatement un intérêt varié et soutenu qui les rend attachantes pour bien des amateurs qui vivent en dehors du cercle un peu fermé de telle ou telle société. Aussi pouvons-nous les considérer comme des « confrères » et leur souhaiter une rapide extension ⁽¹⁾. O. C.

Société des Peintres-Graveurs. — Il vient de se fonder à Bruxelles, sous ce nom, un cercle dont le but est de contribuer au développement du bel art de la gravure et principalement de l'eau-forte originale. Outre MM. BAERTSOEN, LAERMANS, CHARLET, FRANZ HENS, MERTENS, ENSOR, nous voyons avec plaisir parmi ses fondateurs trois de nos meilleurs aquafortistes liégeois : MM. ADRIEN DE WITTE, ARMAND RASSENFOSSÉ, FRANÇOIS MARÉCHAL, ainsi que M. ALBERT NEUVILLE dont nous avons publié récemment une excellente étude. M. RASSENFOSSÉ a été élu président et M. NEUVILLE, secrétaire. Cette société compte faire une série d'expositions d'œuvres de ses membres et d'artistes invités dans les principales villes de Belgique et dans quelques grands centres artistiques à l'étranger. Nous ne doutons pas de l'accueil sympathique que lui réservent les amis de l'estampe.

Le Congrès wallon de Bruxelles a eu un succès considérable, attesté par la participation effective de personnalités des plus marquantes, tels MM. HARZÉ, inspecteur général honoraire des Mines; Walter DE SÉLYS-LONGCHAMPS, sénateur; LEQUARRÉ, président de la Société liégeoise de Littérature wallonne; WILMOTTE, membre de l'Académie royale de Belgique.

MM. DELAITE, GILHART, ROGER, délégués du Congrès de Liège avec M. COLSON ⁽²⁾ et membres du Comité à ce titre, ont pris une part importante aux débats, très dignement présidés par MM. COLLEYE, président de la Ligue wallonne du Brabant, et WEYLAND, vice-président.

Les séances du Congrès, fort agréablement encadrées dans des solennités artistiques du plus haut intérêt, ont présenté une vive animation. D'importantes décisions ont été prises. Nous en donnons ci-après un résumé,

(1) *Chronique de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, paraissant tous les deux mois. Format 23 x 15. Secrétariat de la Société : 54, rue Laoureux, Verviers.

Chronique archéologique du Pays de Liège, organe mensuel de l'« Institut archéologique Liégeois ». Format 25 x 16,5. Un an : fr. 2-50; un n° 0,25. Bureaux : 14, rue Fabry, Liège.

(2) [Ce dernier fut, au dernier moment, empêché d'assister au Congrès par l'état de santé d'un membre de sa famille. Il lui sera permis de regretter que le Comité du Congrès, avisé en temps utile, ait omis de présenter à l'assemblée ses regrets pour cette absence, ainsi qu'il en avait exprimé le désir : cette formalité n'était pas superflue. — O. C.]

en attendant que le compte-rendu officiel permette à chacun d'en apprécier l'intégrale importance.

On sait que la question de l'égalité des langues avait été réservée par le Congrès de Liège, où elle avait suscité de vives discussions résultant, paraît-il, d'un malentendu. Le Congrès de Bruxelles a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès wallon, reconnaissant sans réserve le droit imprescriptible, garanti par la Constitution, qu'ont tous les Belges d'employer la langue de leur choix ;

Considérant toutefois qu'il importe, dans un intérêt national et dans l'intérêt des Flamands eux-mêmes, de respecter la prédominance acquise, depuis des siècles, à la langue française dans l'ensemble du pays ;

Proteste de toutes ses forces contre les exagérations des flamingants.

Dans le même ordre d'idées, le Congrès a voté toute une série de vœux à propos de l'application des lois flamandes en matière judiciaire, en matière administrative et en matière d'enseignement.

1. En matière judiciaire :

Que l'agglomération bruxelloise soit considérée comme ville mixte ;

Que les recensements des habitants sous le rapport linguistique se fassent avec impartialité ;

Que l'on crée des postes de traducteurs wallons comme il en existe pour les Flamands ;

Qu'en matière répressive, l'emploi du wallon soit mis sur le même pied que l'emploi du flamand réglé par les lois de 1873 et de 1889.

2. En matière administrative :

Il importe de ne considérer comme langue étrangère, à l'occasion des concours pour la collation des emplois publics, que les langues mondiales : anglaise, allemande, espagnole, italienne.

3. En matière d'enseignement :

Qu'un nombre suffisant d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français ;

Qu'on établisse une école française à côté de l'école bilingue, si un certain nombre de pères de famille le demandent ;

Que la langue française reste autant que possible la langue véhiculaire de l'enseignement moyen ;

Qu'on supprime l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon pour l'examen d'entrée aux cours, et qu'on annexe, en pays flamand, une section wallonne là où le besoin s'en fait sentir.

Le Congrès wallon s'associe aux efforts tentés par « l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française » en faveur de la conservation de l'enseignement en français à l'Université de Gand et aux écoles de l'enseignement supérieur.

Le Congrès s'oppose avec énergie à la proposition de loi Coremans en 1905, amendée par le Gouvernement, ayant trait à l'enseignement moyen et supérieur en Belgique.

Sur la question de l'alliance hollando-belge. « Le Congrès ne partage » pas l'opinion des promoteurs de cette entente; il estime que la Belgique » est capable de prospérer sans le concours d'un autre peuple. » Il ajoute que « les Wallons ont pour devoir de défendre la place qu'ils ont conquise » dans la patrie, avant de songer à ouvrir celle-ci à un élément de popu-

» lation qui tendrait sans doute à aggraver encore la situation de dépendance contre laquelle ils protestent aujourd'hui. »

Sur la question des lignes de chemin de fer projetées vers l'Allemagne, le Congrès vote un long ordre du jour où il est émis l'espoir « que la » construction de la ligne Malmédy-Stavelot n'implique pas une décision » quelconque pour la construction de la ligne Aix-Visé-Louvain. » Le Congrès proteste, du reste, contre ce dernier projet, « qui porterait atteinte aux intérêts commerciaux et industriels de toute la région wallonne de l'Est en détournant les grands express internationaux, et qui offrirait un danger stratégique indéniable. »

M. HARZÉ, directeur honoraire des Mines, fait connaître les prétentions incroyables des flamingants qui, à l'occasion de la revision annoncée de la loi sur les mines, tentent d'introduire, pour le recrutement des ingénieurs de l'Etat, des dispositions relatives à l'obligation de la langue flamande. Le Congrès proteste avec lui et acclame longuement l'orateur.

Le Congrès a émis le vœu de voir s'étendre le bienfait du fédéralisme entre les sociétés littéraires et dramatiques wallonnes. Il a aussi demandé que les fédérations existantes s'unissent pour arriver à une action commune (1).

Parallèlement, le Congrès demande, pour la défense des droits des Wallons, la création de Ligues dans les centres qui en sont encore dépourvus, et il institue un Comité chargé d'examiner les moyens propres à assurer la stabilité du mouvement wallon et la succession régulière des Congrès.

Le vœu a été renouvelé de voir le gouvernement subsidier le *Dictionnaire général de la langue wallonne* dans les mêmes conditions qu'il subsidie le Dictionnaire néerlandais qui se publie à Leyde en Hollande.

La question du Théâtre communal wallon de Liège a été également portée devant le Congrès, qui en a reconnu l'intérêt à un point de vue général, et a émis le vœu de lui voir donner par l'édilité liégeoise une solution définitive.

Les travaux du Congrès, pour ce qui concerne la question de la littérature wallonne, ont été complétés par un examen approfondi du règlement officiel des primes d'encouragement. Cet examen a pris deux séances entières : c'est dire qu'il a été minutieux, et qu'il est impossible d'en rendre un compte résumé. Nous émettons à notre tour le vœu de voir publier intégralement le rapport sur cette importante question et les discussions auxquelles il a donné lieu.

(1) [L'union dont il s'agit existe depuis plus de dix ans; elle s'est manifestée à différentes reprises par une action commune, notamment en vue d'obtenir la création de Commissions dramatiques officielles spéciales pour l'art wallon. La Fédération wallonne provinciale de Liège et la Fédération wallonne provinciale de Namur sont parfaitement unies et fonctionnent fraternellement sous le même titre. La troisième Fédération existante, celle de Verviers, qui est régionale, n'a pu entrer dans cette Union, pour la bonne raison qu'elle comprend, à côté de sociétés wallonnes, des cercles qui pratiquent l'art littéraire et dramatique français. — O. C.]

Nominations. — Nos collaborateurs MM. DD. BROUWERS et Emile FAIRON viennent d'être nommés respectivement conservateur des Archives de l'Etat à Namur et conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liège.

Dans son assemblée générale du 13 mai 1906 la « Société pour le progrès des études philologiques et historiques » a réélu secrétaire-général notre collaborateur M. Oscar GROJEAN. Elle a élu trésorier notre collaborateur M. TOURNEUR, en remplacement de M. Du Fief, démissionnaire pour raisons de santé.

Union de la Presse périodique belge. — La plupart des journaux ont publié, dans les premiers jours du mois d'août, un communiqué de l'*Association de la presse belge*, mettant en garde le public « contre les agissements de certains cercles ou associations prétendument de la presse. »

Quelques jours plus tard, le *Soir* de Bruxelles, bientôt suivi par d'autres grands journaux, revenait sur le même sujet pour faire une distinction très utile, et tout-à-fait honorable pour une association qui a toutes nos sympathies.

« Il va sans dire que l'on n'avait pas eu en vue, dit cette note, l'*Union de la presse périodique belge*, présidée par M. Octave MAUS, et qui, dans le domaine spécial des revues, journaux hebdomadaires, etc., a rendu des services qu'il serait injuste de méconnaître. Cette *Union*, dont le président d'honneur est M. Jules LE JEUNE, ministre d'Etat, — successeur en cette qualité de M. J. GUILLERY — et qui réunit actuellement deux cents périodiques, a étudié de nombreuses questions professionnelles, a publié un *Annuaire de la Presse*, a organisé une exposition de journaux, plusieurs conférences, deux congrès (Liège 1905; Ostende, 1906), etc., le tout dans le seul but de se rendre utile.

» Il n'existe, comme disait le communiqué en question, qu'une Association de la presse « quotidienne »; mais les journaux hebdomadaires, les revues, etc., possèdent un organisme distinct — qui est l'*Union* susdite — dont l'action complète, dans le domaine spécial de la presse « périodique », celle de l'*Association de la presse belge*.

» Les observations publiées s'appliquent à certains groupements marions, n'ayant rien de commun avec la Presse et qu'il importe de ne pas confondre avec l'*Union* présidée par MM. LE JEUNE et Octave MAUS. »

Il est heureux que cette « mise au point » ait été également faite par la plupart des organes de la Presse quotidienne. L'*Union de la Presse périodique* aurait elle-même toute raison de se plaindre de certaines prétendues associations dont les agissements sont d'un goût douteux et qui se prétent trop volontiers à confusion.

A côté de l'*Association de la Presse*, union des journaux « quotidiens », il y a l'*Union de la Presse périodique belge*, qui est le seul syndicat de la Presse « périodique ».

Voilà qui est bien entendu.

Pro « WALLONIA »

Le 26 juillet dernier, on nous a fait une communication des plus agréables, dont nous nous empressons de faire part à nos lecteurs.

La Société libre d'Emulation, fondée en 1779 par décret du Prince-évêque Velbruck, souverain du Pays de Liège, a reçu, par testament daté du 20 avril 1845, d'un philanthrope et écrivain moraliste Liégeois, Frédéric ROUVEROY, la mission de décerner annuellement un prix de mille francs pour un ouvrage ou une action utiles, qu'il lui appartient de distinguer et de choisir.

Or, nous venons d'apprendre que la Société libre d'Emulation a décerné le Prix Rouveroy à la revue *Wallonia*.

Il suffira, pour montrer toute la haute valeur de cette distinction, de rappeler qu'elle fut naguère accordée à feu Jules HELBIG pour son *Histoire de la Peinture*, et à M. Théodore GOBERT, auteur du monumental recueil d'histoire locale et régionale qui s'intitule *les Rues de Liège*.

Ces savants, comme tant d'autres avant eux, ont pu à bon droit se déclarer hautement honorés par cette distinction remportée pour leurs œuvres personnelles.

C'est à une œuvre collective que s'adresse cette fois le suffrage de la Société libre d'Emulation. Et à la reconnaissance du travail produit, vient s'ajouter l'approbation d'un but poursuivi en commun, d'une idée qui se réalise par le concours dévoué d'un groupe sans cesse accru de compétences et de talents.

Les collaborateurs de *Wallonia* seront sensibles à l'hommage qui leur est collectivement décerné.

Il n'en pouvait être de plus honorable.

En leur nom comme au sien, le Directeur de *Wallonia* remercie.

La somme de mille francs, que représente le Prix Rouveroy, est inscrite au budget de *Wallonia* soumis à l'examen du Conseil provincial de Liège. Et l'utilisation de cette somme au profit de l'œuvre commune se trouve réglée par fractions pour 1906 et les années suivantes.

LA DIRECTION.



Les Quatre fils Aimon ⁽¹⁾

Essai d'analyse littéraire

Ce n'est pas sans crainte que j'essaie l'analyse littéraire de la belle légende des Quatre fils Aimon, car on peut se demander s'il convient d'analyser le beau. Puisque, en le faisant, on n'a rien à gagner au point de vue de la beauté, pourquoi, dira-t-on, s'aventurer sur un terrain si peu fertile en apparence? Mais c'est là l'éternel antagonisme des arts et de la science, les arts aimant le voile mystique, la science voulant savoir ce qui se cache en réalité derrière ce voile et, comme chacun a raison à son point de vue, il faut bien se résoudre à accepter le désaccord.

Malgré cela, je n'aurais jamais osé soumettre une telle analyse au pays qui, depuis plus de sept cents ans, n'a cessé d'aimer et de propager notre légende. C'est comme si je me présentais devant une mère pour lui dire : « Cet enfant qui a grandi sous vos yeux, qui a fait retentir le monde entier de son nom illustre et du vôtre, ce n'est pas votre fils, vous n'êtes que sa nourrice! »

Mais un collaborateur de *Wallonia*, M. le professeur CHAUVIN, m'ayant vivement engagé à faire connaître à ses compatriotes mes idées sur une légende qui les touche de si près, je n'ai pas su résister à la tentation, me croyant suffisamment couvert par son invitation.

I.

Toutes les traditions sur les Quatre fils Aimon, orales ou écrites, remontent à ce long poème en vieux français que M. MICHELANT a édité il y a une quarantaine d'années sous le nom de *Renaus de Montauban*.

(1) [M. le Dr LEO JORDAN, de l'Université de Munich, a publié un mémoire extrêmement important sur les quatre fils Aimon. (*Die Sage von den vier Haimons-kindern*. Erlangen 1905. X et 198 pp.) Il a bien voulu en faire un résumé pour les lecteurs de *WALLONIA*, qui lui sauront beaucoup de gré de leur avoir rendu accessible un travail qui a fait sensation dans le monde savant. Voir, par exemple, le compte-rendu de M. VAN GENNEP, dans la *Revue des Traditions populaires*, 1906, pp. 110-111.) — N. D. L. R.]

C'est un poème d'à peu près vingt mille vers. Je le résume brièvement en indiquant entre parenthèses les différentes parties.

Il commence par l'histoire tragique d'un prétendu oncle des frères, Buef d'Aigremont (Ia). Comme Girard de Roussillon dans le poème d'*Aspremont*, comme Artus chez *Geoffroy de Monmouth*, il refuse de payer tribut à qui que ce soit. Mais plus brutal que ces derniers, il tue Lohier, fils de Charlemagne, qui avait osé se rendre auprès de lui pour réclamer le paiement. Il s'ensuit une longue guerre. Enfin la paix se fait. Buef a fléchi et est prêt à se présenter devant Charlemagne, pour lui rendre hommage. Mais il est assassiné en route par les Francs, qui ont ainsi vengé le fils de leur maître d'une façon tout à fait analogue : la loi du Talion est satisfaite.

Aimon de Dordogne, comme l'appelle notre roman, est le frère de ce Buef (Ib). Ses quatre fils, Renaud, Aalard, Guichard et Richard sont admis à la cour de Charlemagne, mais bientôt l'empereur aura à s'en repentir. Une querelle se produit et le jeune Renaud ayant tué Bertolais, neveu de l'empereur, voilà nos jouvenceaux pour la première fois réfugiés dans les Ardennes. Ils y mènent une vie de brigands et désolent le pays, traqués par les gens de Charlemagne. A la fin, après une visite au château de leur père, ils se rendent dans le sud de la France en emmenant leur cousin Maugis.

A Bordeaux, Yon, qui a besoin de leurs services pour ses guerres, les reçoit à merveille (Ic). Renaud délivre Toulouse qu'assiégeaient des Sarrasins et, en récompense, obtient la sœur d'Yon, la belle Clarisse, pour épouse, et le château de Montauban pour domicile.

Mais Charlemagne qui a fait « incognito » un pèlerinage à Compostelle, s'aperçoit de cette donation qu'on a faite à ses ennemis. Après une petite guerre qu'il doit terminer contre le Saxon Escorfauf, il ira faire visite à Yon, ainsi qu'à Renaud et à ses frères.

Les armées de Charlemagne entrent en Aquitaine (II). Il somme le roi Yon de lui livrer les Quatre fils Aimon. De faible roi y consent. Sous prétexte d'une discussion amicale avec Charlemagne, il enverra les frères en robes rouges et sans armes dans la sombre vallée de Valcolor, et là l'empereur fera d'eux ce que bon lui semblera.

Le cœur gros, le roi Yon se rend à Montauban pour porter aux frères cette funeste invitation. Il évite d'embrasser sa sœur qui le reçoit, et il prétend être malade. Voilà le maître du château qui arrive; ses cors retentissent et une bonne fraîcheur se répand quand il entre pour saluer son seigneur. Même scène que tout-à-l'heure. L'invitation se fait. Les frères hésitent; la sœur d'Yon a des soupçons. Mais rien de tout cela chez Renaud. On ira partout où le roi voudra; même aux enfers...

Nous voici au lendemain (III). En robes rouges, sans armes, sur de pauvres mulets, les frères pénètrent dans les défilés de Valcolor. Ils chantent, mais tour à tour des sentiments de crainte les agitent. Voilà la place du rendez-vous. Point d'ami! Mais un cliquetis d'armes. Ils veulent rebrousser chemin — en vain — il sont pris au piège. Alors ils grimpent dans les roches, gagnent une hauteur difficile à atteindre et, là, se défendent longtemps. Ogier qui conduit les Francs se désole de leur agonie.

Il arrête les siens. « Reposez-vous! dit-il aux assiégés: peut-être Maugis viendra-t-il à votre secours! » Et, en effet, après une longue attente, voici Maugis qui arrive avec force soldats et qui délivre ses cousins.

Ogier est forcé de se retirer. Ceux de Montauban rentrent pleins de rancune contre Yon. Mais le roi a été fait prisonnier par Roland, la tentative ayant échoué, et voilà la fidélité qui renaît: les quatre fils Aimon partent pour délivrer celui qui les a trahis. Et ils réussissent.

Cependant, l'un des frères, Richard, ayant été pris par Roland, est délivré par Maugis. Maugis est retenu à son tour, mais il parvient à s'échapper. On assiège Montauban; comme lors de l'investissement de Vienne, un combat singulier entre Renaud et Roland doit mettre fin aux hostilités. Le combat est indécis, Charlemagne s'acharne contre eux. Alors Maugis va le prendre dans sa tente et le roi est prisonnier.

Or, Renaud n'a pas les qualités d'un politique: il lui rend la liberté, et l'ingrat continue à l'assiéger. (IVa) La famine est dans Montauban. On tue les chevaux, et quand il ne reste que Bayard, on se nourrit de son sang, qu'on lui tire par petites doses.

Enfin, las d'être assiégés et affamés, les fils Aimon quittent Montauban par un passage secret et se réfugient à Trémoigne. Charlemagne les suit, mais il est forcé de faire la paix à contre-cœur: Renaud doit lui livrer Bayard, qu'on essaie de noyer dans la Meuse, mais qui, au dire du peuple, a survécu à cette épreuve, et s'est réfugié dans les bois, où il vit encore et se montre de temps en temps.

Renaud, se conformant à une condition de la paix, se rend à Jérusalem (IIIb). Rentré chez lui, ses deux fils défendent sa réputation contre les accusations de deux fils de traître, dont le père avait été tué à Valcolor. Enfin, Renaud quitte les siens, se rend à Cologne vêtu misérablement et se fait maçon pendant la construction de Saint-Pierre (IIIc). Il se contente d'un salaire dérisoire et travaille comme dix, au détriment des autres ouvriers. On le tue donc et on le jette

dans le Rhin, où son corps est arrêté par des poissons et trahit sa présence par une lueur miraculeuse. On veut alors l'enterrer en procession : impossible de faire avancer le brancard. A la fin, le cercueil se lève tout seul, précède la procession et conduit son convoi à Trémoigne. Là se trouvent déjà ses frères et amis et on l'enterre dans l'église sous le vocable de Saint-Renaud.

II.

Les lecteurs de WALLONIA, habitués à des sujets folkloriques, ne vont pas manquer de dire tout de suite que tout cela ne peut pas provenir d'une même main, les différentes parties étant de valeur inégale.

Je me rappelle parfaitement avoir lu l'histoire des fils Aimon dans ma jeunesse et d'avoir toujours éprouvé une impression de désordre peu agréable.

On pourrait dire, en effet, qu'on y trouve trop d'injustices politiques ou littéraires. Le rôle de Charlemagne est ignoble et Renaud change comme un caméléon. Tout à coup survient Maugis, sans qu'on ait entendu parler de lui et disparaît ensuite en ne laissant que quelques minimes traces peu claires.

Et puis le théâtre ! Les Ardennes, le pays près de Bordeaux, Trémoigne. Trémoigne, voilà encore ce qu'il y a de plus curieux. Un jour Renaud se souvient qu'il possède Trémoigne. Or, il n'avait jamais été question de ce fief jusqu'ici !

Voilà des remarques qui s'imposent tout de suite au lecteur et qui sont bien de nature à le rendre nerveux.

Heureux celui qui possède quelques notions de vieux français et qui dispose, en outre, de l'édition de MICHELANT. Il trouvera alors la solution de toutes ces questions.

Dans le quatrième volume de la *Romania*, Gaston PARIS déclarait déjà qu'il doit y avoir là au moins deux rédactions différentes : « La première branche est en rimes et la seconde en assonances. » Ce n'était là qu'un premier jugement superficiel, que Gaston PARIS aurait certainement approfondi lui-même un jour.

Or, les parties désignées sous le chiffre « I a — c » sont composées de laisses (1) monorimes d'une longueur normale. Nous comptons 120 laisses sur 135 pages de l'édition. Par contre, les parties II et III n'ont que 65 laisses sur 195 pages et ces laisses ne sont pas rimées, mais bien assonancées. Eh bien ! l'assonance qui n'unit que les voyelles, sans s'occuper des consonnes, constitue

(1) *Laisse*, série d'un nombre indéfini de vers sur la même assonance ou (plus tard) sur la même rime, et présentant un sens complet.

l'usage poétique des temps les plus reculés, usage qui cesse au courant des XI^m et XII^m siècles. Mais passons. Enfin, les parties reprises sous les chiffres « IV a — d » sont écrites en laisses monorimes extrêmement courtes, de sorte que nous n'en trouvons pas moins de 316 sur 126 pages. Ces trois branches — si l'on veut bien adopter ce nom — sont d'une facture absolument différente de tout ce qui précède.

Laissons d'abord de côté tout ce qui est écrit en rimes. Ce sont des parties plus ou moins jeunes et ce n'est certainement pas là, au commencement ou à la fin, que nous trouverons le premier germe de toute cette histoire : ce sera dans les parties centrales écrites en assonances.

Les parties centrales sont divisées en deux portions dans le manuscrit qui a principalement servi à l'édition de M. MICHELANT. On ne voit pas bien le motif de cette division, si on ne considère que le contenu. Quant aux laisses, même contraste que tout à l'heure : le numéro II contient 1,411 vers qui se divisent en 34 laisses. C'est normal. Mais le numéro III n'en a que trente-et-une sur cinq mille huit cent soixante-douze vers. Voilà encore une technique tout à fait différente de la première !

Mais ce n'est pas tout : écartons la dernière laisse, qui n'est qu'une imitation fort récente de certaines parties de *Girart de Vienne*. Et nous aurons 30 laisses sur 4,214 vers. De ces 4,214 vers, 1,565 se partagent entre 21 laisses assonancées sur différentes voyelles, tandis que 2,649 vers n'en ont que neuf, qui, toutes, reposent sur la voyelle *o*.

Mais n'avons-nous pas toute une longue épopée en vieux français qui ne se compose que d'une seule laisse monorime ? Certainement ! La chanson des *Loherains* ne connaît que la seule assonance en *i*, qu'elle fait retentir à la fin de tous ses vers pendant des milliers et des milliers de strophes avec une dizaine d'interruptions, qui sont, à coup sûr, interpolées !

Il se pourrait fort bien que ces neuf laisses en *o* du numéro III des *Quatre fils Aimon*, qui en forment presque les deux tiers, soient les restes d'une épopée très ancienne, qui, comme la chanson des *Loherains*, ne formait qu'une seule laisse. Les jongleurs du XII^m siècle l'auraient transformée en chanson de geste en intercalant, çà et là, des laisses à assonances différentes.

C'est ce qui ressort avec évidence d'une analyse du contenu de ces neuf laisses en *o*.

Nous accompagnons les quatre frères avec une petite escorte à Valcolor ; nous nous apercevons avec eux de la noire trahison dont

ils sont les victimes. Nous assistons aux premières péripéties de la bataille, jusqu'à ce qu'Ogier, au cœur tendre, ordonne à ses gens de se retirer et aux frères de se reposer. Tout cela forme le contenu d'une seule laisse de presque neuf cents vers : c'est toute une petite épopée à elle seule.

Interruption formée de deux laisses en *e* et en *ie* : Ogier va voir si Maugis ne vient pas encore. C'est absurde, ni le lecteur ni Ogier ne sachant que Maugis est en route. Car c'est ce que nous apprend la laisse suivante. Le *clers* Gontard, qui, dans la deuxième partie, avait trahi la trahison comme secrétaire et émissaire d'Yon, ce Gontard, tourmenté par sa conscience, se confesse à Maugis et celui-ci se met en route.

Les laisses en *o* recommencent de nouveau comme si rien n'avait été dit au sujet de Gontard. Un *clers* survient, qui prie Maugis de porter secours à ses cousins. Le cousin part avec force gens, attaque Ogier à Valcolor, et le contraint à se retirer.

C'est ainsi qu'avec des interruptions insignifiantes ou absurdes, dans cette partie, tout se dit en neuf laisses terminées en *o*. Ces neuf laisses n'en formaient qu'une seule dans des temps assez reculés. C'est ce qui résulte même d'un examen superficiel des assonances : on reçoit le son nasal au courant du XII^e siècle et finit par ne plus pouvoir assonancer avec un *o* oral. Or, dans toutes nos laisses, *on* est uni avec *or* et d'autres désinences en *o*, comme dans les plus anciennes parties de la *Chanson de Roland*. Comme exemple, ces touchantes paroles que Renaud adresse à Maugis avant son arrivée :

*Ahi! cousins Maugis, car nos faites secors...
Je vos laisai encore XV. m. Gascons...
Hé Baiart! bons chevaux, que je ne sui sor vos!
Je n'entrasse hui en roche por François orgueillos.
Ençois i perdist Karles le miels de ses barons.*

En écrivant à la façon de M. Passy, ce Maître du phonétisme, il ne faut pas prononcer *barō*, ni *Gascō*, mais bien *barons* et *Gascons*, en articulant le *o* de la même façon que s'il était suivi d'un *r*, — puis le *n*, le *s*.

III.

J'espère que cette déduction n'aura pas été par trop philologique. Malheureusement ce n'est pas encore fini. La critique ne pouvant plus avancer du côté de la langue, doit se continuer du côté littéraire.

La première laisse en *o*, celle de 900 vers, contient les plus

beaux traits de toute notre épopée. Ses huit sœurs n'ont rien d'aussi beau, excepté certaines lignes, qui, toutes, sont copiées de la première laisse. Un poète aurait imaginé 900 vers comme ceux-ci et puis, perdant toute imagination, il aurait inventé les exploits de Maugis, puis copié et recopié les plus belles lignes de la première laisse! C'est impossible! En deux mots : cette première laisse est une épopée tragique, mais des plus sombres. Et les huit suivantes forment une tragi-comédie assez banale. Or, je suis d'avis que notre poème a eu jadis un dénouement tragique, la mort finale de quatre frères, et qu'un homme compatissant aura sauvé la vie des quatre fils Aimon, par l'entremise de Maugis, pour continuer son récit par des exploits de cet enchanteur.

Ces exploits ressemblent à certains faits rapportés par les poètes et conteurs du XII^e et XIII^e siècles sur *Robin Hood* ou sur *Fulko Fitz Warin*, tous les deux anglais ou normands.

Passons sur les différentes questions littéraires que soulève cette hypothèse et arrivons directement à la preuve. La légende espagnole des *Sept Enfants de Lara*, n'est autre chose, dans ses parties centrales, que la reproduction fidèle de notre première laisse en *o* avec une fin tragique. Le secours demandé n'arrive pas. C'est qu'on ne s'était pas adressé à un ami des frères, mais bien à celui qui les avait trahis, au personnage correspondant à Yon.

LES SEPT ENFANTS DE LARA.

A Burgos on célèbre les noces de Don Ruy Velasquez et de Doña Lambra. Gonçalo Gustios de Sala, beau-frère du fiancé, est du nombre des invités, lui et ses sept fils, ainsi que leur précepteur Muño Salido.

Les humeurs sont échauffées et les querelles vont être faciles. On s'amuse à des jeux chevaleresques et c'est alors que Gonçalo Gonçalez, l'un des frères, en vient aux mains avec Alvar Sanchez, le frère de la jeune mariée. Alvar est blessé, sa sœur se sent gravement offensée et est prête à se venger.

Une femme aimée fait faire ce qu'elle veut à un époux amoureux pendant les premiers mois du mariage. Doña Lambra obtient la satisfaction complète de son amour-propre blessé : la mort des sept frères.

Don Ruy commence par envoyer Gonçalo Gustios, le père, en émissaire au Maure Almansor, le munissant d'une lettre qui autorise celui-ci à tuer le porteur. Il lui livrera après les sept fils dans les champs d'Almenar, ce qui le débarrassera de ses ennemis les plus acharnés. Almansor reçoit la lettre et ne voulant pas se faire le bourreau de Don Ruy, épargne le père et se borne à le mettre en prison.

Don Ruy poursuit son stratagème. Il invite les frères ainsi que Muño Salido à l'accompagner à Almenar pour piller des régions possédées par les Maures. Esprits chevaleresques, ils acceptent d'être de la partie. Mais, en route, Muño aperçoit de funestes présages. Le vol des oiseaux ne prédit rien de bon. Il hésite. Mais les sept frères, qui ne connaissent pas la peur, insistent pour continuer leur route. Muño retourne alors seul, convaincu de l'issue fatale de l'entreprise.

Arrivés à Almenar, au lieu d'un butin facile à gagner dans les champs, ils se voient tout à coup en face d'innombrables Sarrasins. Les sept frères se défendent le mieux possible; Ferran Gonzalez est tué, les autres se réfugient sur une hauteur et là, résistent à leurs adversaires. Bientôt ils sont à bout de force. Les chefs des Maures désolés d'être obligés d'immoler des jeunes chevaliers si braves, disent aux six frères de se reposer et d'envoyer un des leurs pour demander du secours à Don Ruy. Diego y va, raconte la détresse de ses frères, lui demande d'agir. Mais Don Ruy : « Croyez-vous que j'aie oublié l'offense que vous m'avez faite le jour de mes nocces? »

Diego s'en retourne et rejoint ses frères; l'assaut recommence et bientôt tous les six sont tués...

Le Maure Almansor fait couper leurs têtes et les montre à Gonçalo Gustios. Celui-ci reconnaissant les têtes de ses fils s'abandonne au plus grand désespoir. Almansor, touché, lui rend la liberté.

Un fils illégitime qu'il aura d'une femme maure sera un jour le vengeur de ses sept frères; c'est le bâtard Mudarra.

Impossible de s'y tromper : voilà deux légendes qui, un jour, n'en formaient qu'une. D'un côté, les quatre fils Aimon; de l'autre, les sept *infants* ou enfants de Lara. D'un côté, notre fameux Maugis; de l'autre, le savant pédagogue Muño qui, tous les deux, grâce à leurs dons surnaturels, ne sont pas pris au piège avec les frères, et qui peut-être, dans une version perdue, étaient prédestinés à venger les enfants.

Puis l'ennemi de ceux-ci : d'un côté, l'impitoyable Charlemagne, qui envoie Ogier, ce serviteur au cœur généreux; de l'autre, cette sombre figure de Ruy Velasquez, qui vend ses neveux aux Maures. Ou plutôt, c'est doña Lambra qui correspond à Charlemagne, tandis que Ruy Velasquez a le rôle du faible roi Yon, qui livre ses propres parents sur la demande de leur ennemi.

Les faits de la catastrophe sont à peu près identiques. En approchant du piège, funestes présages des deux côtés. On avance tout de même, et soudain on aperçoit des ennemis qu'on n'attendait pas. Les enfants sont prêts à vaincre ou à mourir, après confession. Combat. Les enfants se réfugient sur une hauteur en laissant un de leurs frères entre les mains des ennemis. C'est là que le chef de leurs adversaires leur offre un armistice, et (dans les *Infants de Lara*) leur permet de demander du secours. Cette demande doit avoir existé dans les *Quatre fils Aimon*. On retrouve incontestablement des traces de cette demande. Ogier leur adresse la parole :

[P. 197, 12.] « Seignor, franc chevalier, por Deu assees vos.
Reprenes vos alaines, mestier en aves mult.
Desfendes vos tosors à force et à bandon;
Esforcier vos covient por salver vos honors,
Savoir se já Maugis vos vendroit au secours. »

Mais je me demande s'il y a au monde un moyen de faire savoir à Maugis, que ses cousins sont en péril de mort? Et je ne puis que répondre négativement. Je crois qu'il faut corriger ce manque de sens commun, en lisant : *Esforcier me corient*, c'est-à-dire qu'Ogier est prêt d'envoyer chercher Maugis. Mais aussi bien on peut admettre que le vers 197, 15 se termine par un point final et qu'il manque un vers entre 197, 15 et 197, 16, ce vers disant ou signifiant : « Nous enverrons un messager »

[197,16.] Savoir se já Maugis vos vendroit au secours.

Cette trame a paru invraisemblable à quelque remanieur. Elle a existé, j'en suis sûr. Les *Infants de Lara* le démontrent, ainsi que quelques restes dans notre poème; et puis Maugis vient vraiment et on ne sait pas bien comment. Dans cette partie-ci les *Infants de Lara* sont bien supérieurs à notre légende et il paraît vraisemblable qu'ils ont conservé la version ancienne. On a biffé cette fin tragique et continué le tout à la façon des chansons de geste pour ainsi dire posthumes. Tout tourne bien, tandis que les vieilles chansons aiment les fins tragiques : les *Nibelungen*, la *Hildesage*, *Roland*, *Bues d'Aigremont* et bien d'autres.

Pour la parenté de nos deux légendes, il ne reste qu'une question à résoudre : pourquoi les commencements ne correspondent-ils pas? Dans le poème français, l'intrigue est politique; dans l'histoire des *Infants de Lara*, ce n'est qu'une intrigue de famille.

Or nous verrons que l'introduction française est historique et remonte à des temps très anciens. Malgré cela, la forme de ses associations est plus jeune que celle de la catastrophe. Voilà qui est curieux.

La solution est des plus simples. Nous avons les preuves que les récitateurs ou chanteurs de nos vieux poèmes ne commençaient pas toujours par le commencement. Cela peut paraître paradoxal. Mais qu'on se représente la longueur de ces poèmes. Puis le peuple, ou plutôt l'auditoire, avait ses morceaux de prédilection. Tout naturellement on les demandait et redemandait en repoussant les parties fastidieuses.

Eh bien, l'auditoire repoussant l'intrigue des *Fils Aimon* (notre numéro II) redemandait la catastrophe (le numéro III). La preuve, c'est que le numéro II, soustrait ainsi au contrôle perpétuel d'un auditoire ultra-conservateur pour ses morceaux de prédilection, subit l'influence du douzième siècle, déposa son costume primitif, (la seule laisse en o) et se mit à la mode. Au contraire, la catastrophe restait

immuable grâce à cette prédilection qui la faisait redemander toujours dans son vieux costume si simple et si émouvant.

Et la seconde preuve, c'est que la catastrophe seule passa les Pyrénées et s'y transforma. On fut forcé d'inventer une nouvelle intrigue pour pouvoir répondre aux questions : pourquoi tout cela, pourquoi cette haine contre sept enfants innocents ? Car le nombre sept, le nombre des légendes, a été introduit ici, au lieu de celui de quatre. Et c'est ainsi qu'on inventa l'intrigue entre Doña Lambra, l'ennemie implacable, et les sept frères. On se rappela peut-être les huit crânes conservés dans l'église de Salas, comme reliques de martyrs tombés dans les guerres contre les Maures. « Sur ce thème simple et tragique, le poète de la fin du XI^e ou du commencement du XII^e siècle a facilement brodé ses développements. » C'était l'opinion de Gaston PARIS, et il est bien possible que ces crânes aient donné l'idée de l'intrigue espagnole.

IV.

Les données géographiques et historiques de l'intrigue espagnole la font remonter au X^e siècle. La source des Quatre fils Aimon est beaucoup plus ancienne et le poème aussi.

C'est M. LONGNON qui, dans la *Revue des Questions Historiques* en a confirmé, retrouvé les racines carolingiennes.

On se rappelle que ce savant travail identifie l'Yon de notre épopée avec Eudon, l'adversaire de Charles Martel. Le dernier Mérovingien Chilpéric s'est réfugié avec son maire du palais chez Eudon, qui, probablement, résidait à Bordeaux. Mais ce roi d'Aquitaine fit ce que jadis le roi des Visigoths Alaric avait fait de Syagrius : il livra Chilpéric, ainsi que son maire du palais, à Charles Martel, qui les réclamait.

Voilà le fond de l'histoire des démêlés entre Charlemagne et Yon, et la preuve qu'en effet il s'agit des combats entre les derniers Mérovingiens et les premiers Carolingiens, c'est que la tradition du Sud de la France n'a pas remplacé Charles Martel par son petit-fils. Dans *Girard de Rossillon*, c'est Charles Martel qui « consentit la mort des fils Ei[m]on », et encore au XVI^e siècle, la *Cosmographie de tout le monde*, de BELLEFOREST (1575), écrivait en parlant d'un château ruiné près de Fronsac : « où encore l'on montre les lieux souterrains passant par dessous la Dordogne, par où l'on dit que ce Regnaut se sauva fuyant la furie de Charles, je ne dis pas le Grand, car ce seroit folie, ains [mais] celui qui fut appelé Martel, car ce fut sous luy et avant luy que vivaient les fils d'Aymon. »

Malgré ces témoignages, il est presque sûr que la légende a subi

des changements profonds du temps de Charlemagne. Comme son grand-père, il fit une promenade militaire en Aquitaine pour forcer le dernier duc de ce pays, Lupus, de lui livrer Hunald, qu'on dit père de Gaufler (Waiofar), roi de cette dernière contrée. Lupus obéit et fut payé de la même monnaie : on le déposséda...

Ainsi, comme dans l'histoire, l'épopée fait faire à Charlemagne une démonstration armée en partant de Fronsac, et l'adversaire qui livre ses réfugiés est le dernier maître de la contrée.

[261.12] Puis n'ot roi en Gascoingne por cele traison.

Voilà le germe historique de notre épopée. Semé par Charles Martel, il se développa sous Charlemagne, sans changer les noms typiques de sa première forme. Puis survint quelque événement tragique qui remplaça le dernier Mérovingien par quatre jeunes frères. Peut-être aussi un conte que nous ne connaissons pas a-t-il été le modèle de cette transformation. C'est sous cette nouvelle forme que la légende épique passa en Espagne. Comme nous l'avons vu, la catastrophe seule fut acceptée par les Espagnols. Déjà au IX^e ou X^e siècle, elle devait se composer d'une seule laisse assonancée comme les vieilles romances ou chansons d'histoire françaises.

D'autre part, cette même chanson passa en France, et là, sous l'influence des chansons de geste, elle subit des transformations bien graves, lui donnant l'aspect d'un édifice auquel différents peuples ont mis la main : c'est comme si l'on entrevoyait un fondement mérovingin avec murs carolingiens, une aile romane, des tourelles gothiques et un portail renouvelé par la renaissance primitive...

Or, on finit par ajuster notre épopée d'après les exigences de la mode. Les dénouements tragiques étaient très mal vus au Nord, à ce qu'il paraît. *Girard de Rossillon* raconte que Charles Martel « consentit la mort des fils Ei[m]on », les enfants de Lara succombent de même; nos jongleurs et leur public eurent pitié de ces jeunes héros, et leur sauvèrent la vie. Non content de cela, on changea la forme de l'intrigue en remplaçant la seule laisse en *o* par des lisses alternantes, forme habituelle à la chanson de geste. On introduisit aussi des personnages typiques de l'épopée, Ogier, Roland, Olivier et bien d'autres, en commençant par des exploits de Charlemagne contre les *Saisnes*, c'est-à-dire les Saxons, et en intercalant des épisodes pris à d'autres romans, comme *Mainet*, *Basin*, et on finit par une paraphrase de *Girard de Vienne*. Mais en sauvant la vie des enfants, leur vie continuait, et l'épopée n'était pas finie. Alors, on inventa un siège de Montauban, un combat singulier entre Roland et Renaud, qui finit